An aerial photograph of a winter mountain landscape. In the foreground, a large, multi-story cabin with a snow-covered roof is nestled among evergreen trees. The middle ground is filled with a dense forest of snow-laden evergreens and bare deciduous trees. In the background, rugged mountains rise under a cloudy sky. The text 'RAPPORT ANNUEL' is overlaid in white, '2005' in orange, and '2006' in white.

RAPPORT ANNUEL

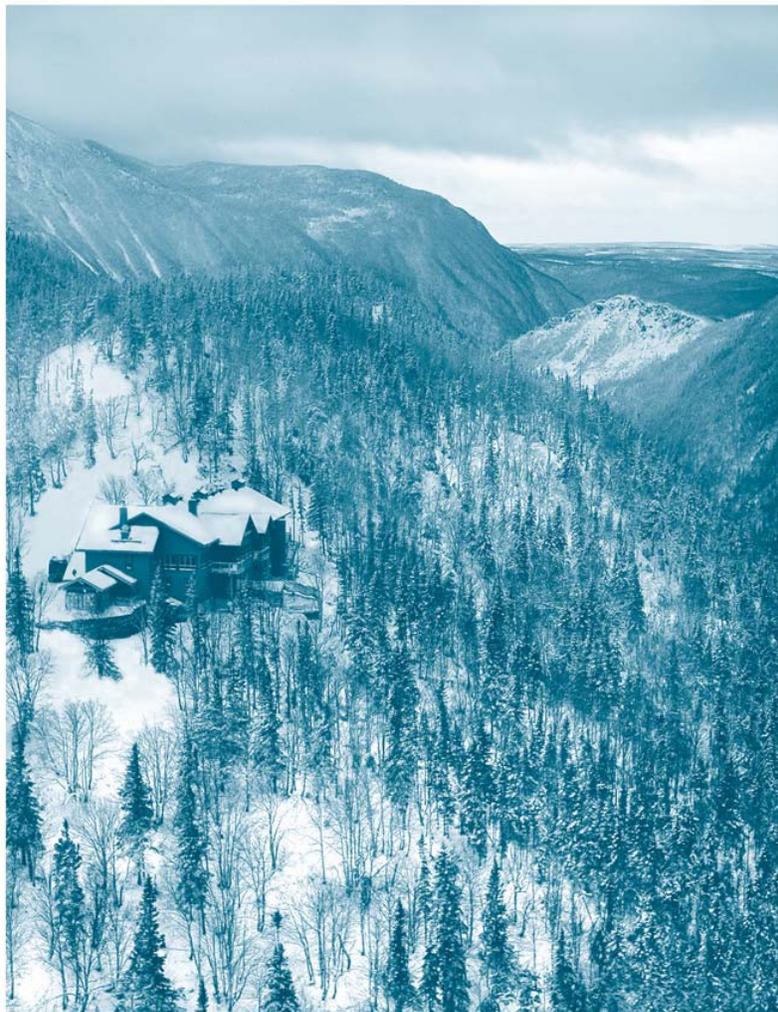
2005

2006

LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL

2005
2006



Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Société des établissements de plein air du Québec.

Photo de la page couverture et de la page 17 :
Auberge de montagne des Chic-Chocs, réserve faunique de Matane
Photographe : Jean-François Bergeron

Graphisme et infographie : Deschamps Design

Impression : J.B. Deschamps

Dépôts légaux – 2006

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006

ISBN-2-550-47160-1

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN- 0833-028X

TABLE DES MATIÈRES

Lettre du président du conseil d'administration	5
Message du président-directeur général	6
Conseil d'administration et direction	8
Organigramme	9
Situation géographique	10
Profil de la Sépaq	11
Revue des activités	12
Revue financière	27
Rapport de la direction	30
Rapport des vérificateurs	31
États financiers	32
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs	42
Coordonnées des établissements de la Sépaq	44

Monsieur Claude Béchar
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société des établissements de plein air du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2006. Ce rapport, préparé conformément aux dispositions de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec, rend compte de l'ensemble des activités de la Société et contient des renseignements d'intérêt public.

Ce document trace le bilan des activités d'une société d'État qui assume des mandats d'envergure nationale en concertation avec les communautés régionales. La Sépaq est supportée par un personnel motivé et fier de participer à l'atteinte de ses objectifs. Les résultats qui y sont consignés témoignent de la vigueur et de l'esprit d'initiative déployés dans toutes les sphères d'activité.

La Sépaq s'est vu décerner, entre autres, en 2005, le Prix pour l'excellence du développement des ressources humaines, catégorie Entreprise à unités multiples, par le Conseil canadien des ressources humaines en tourisme (CCRHT). Cette récompense est attribuée à l'entreprise dont la contribution à l'industrie du tourisme est notamment évidente pour son dynamisme et son engagement à l'égard du service à la clientèle. La Société est particulièrement fière de ce prix qui confirme la pertinence de son approche visant l'amélioration continue du service à la clientèle instaurée au cours des dernières années.

Cette distinction prestigieuse témoigne également de l'implication constante du personnel à fournir des services qui soient à l'écoute de la clientèle. Je les en félicite et les en remercie sincèrement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du conseil d'administration
de la Société des établissements de plein air du Québec,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'G. Laberge'.

Georges Laberge



MESSAGE

DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



L'année 2005-2006 aura été entre autres marquée par la consolidation des activités et des infrastructures de la Société. À cet égard, un vaste chantier visant à moderniser et à mettre à niveau plusieurs de ses infrastructures pour lesquelles il était pertinent d'intervenir a été déployé. Pour y parvenir, la Société a investi plus de 14 millions de dollars dans son réseau grâce notamment aux crédits accordés par le gouvernement lors du budget 2005-2006.

La réalisation de ce programme d'investissements vise essentiellement l'entretien majeur et la mise aux normes des infrastructures d'accueil et de service ainsi que l'amélioration de la qualité de séjour de la clientèle ; car la satisfaction de la clientèle est au cœur de la gestion de la Société et de son personnel. Cette approche a d'ailleurs valu à la Société, en 2005, le Prix pour l'excellence du développement des ressources humaines de la part du Conseil canadien des ressources humaines en tourisme.

Au chapitre de ses dernières réalisations, la Sépaq a mis en service un nouveau produit exceptionnel et unique dans l'est de l'Amérique du Nord, l'Auberge de montagne des Chic-Chocs dans la réserve faunique de Matane. À sa première saison d'activités hivernales, l'auberge a connu un taux de succès au-delà des projections à l'égard de son achalandage et de la satisfaction de sa clientèle.

Dans la même veine, un nouveau bâtiment de services situé à l'Étape, dans la réserve faunique des Laurentides, a été inauguré en décembre 2005. Ce bâtiment qui remplace celui détruit dans l'incendie de septembre 2003 a été réalisé selon une formule de partenariat public-privé. De fait, son financement et sa construction ont été pris en charge par des entrepreneurs de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean et il sera dorénavant exploité sous une bannière de la chaîne de restaurants Coq Rôti.

Aussi, à la demande du gouvernement, la Société s'est impliquée dans la relance du Parc Aquarium du Québec. Elle en assure maintenant la gestion depuis mai 2006 et coordonne les travaux de disposition des terrains et des collections animales du Jardin zoologique de Québec. Pour ce faire, elle a mis à contribution les meilleurs experts au Québec en cette matière qui ont généreusement accepté son invitation.

Du côté de Parcs Québec, la Société offre maintenant aux visiteurs des installations qui sont à la hauteur des standards internationaux pour le dernier-né des parcs au sud du Québec, le parc national de Plaisance. De plus, soucieuse de la conservation du patrimoine naturel, la Société a implanté dans tout le réseau de Parcs Québec, le Programme de suivi de l'intégrité écologique, une première au Canada. Composé d'une trentaine d'indicateurs, ce programme permettra de faire le bilan de l'état des



territoires et d'apporter, si requis, les correctifs appropriés afin d'en assurer leur protection et leur conservation. Ce n'est donc pas sans raison que les visiteurs étrangers reconnaissent un réseau de parcs nationaux qui se compare avantageusement aux autres parcs au Canada et dans le reste du monde et qui constitue aussi un motif supplémentaire de découvrir le Québec. C'est ce qu'une étude de chercheurs de l'Université Laval a révélé et qui confirme le virage qu'a su emprunter la Société au profit des parcs du Québec.

D'autre part, depuis plus de 20 ans, la Société offre à sa clientèle des services de qualité qui tiennent compte des objectifs d'accessibilité et d'équité inhérents à un service public. En même temps, elle a adapté ses façons de faire pour intégrer les nouvelles technologies à sa gestion quotidienne. De fait, la fréquentation assidue et l'utilisation impressionnante du site Internet de la Société lui ont valu le Prix de la meilleure campagne de marketing en ligne lors des Grands Prix du tourisme pour la région de Québec.

Toutes ces réalisations et toutes ces initiatives n'auraient pu se concrétiser sans l'implication soutenue des quelques 3 200 employés qui composent le réseau Sépaq. De plus, la Société a développé au fil des ans une approche de concertation régionale rendue possible par le travail intensif et bénévole des intervenants de tous les milieux qui acceptent de siéger sur les tables d'harmonisation et les conseils d'administration locaux mis sur pied par la Société. L'implication de ces centaines de personnes, partout au Québec, constitue l'un des principaux atouts de la Société.

Par ailleurs, des changements ont été apportés au conseil d'administration de la Société. Les mandats de messieurs Michel Noël de Tilly, Bertrand Berger et Luc Houde se sont terminés après plusieurs années d'excellents services. Au nom de tous les employés de la Société, je les remercie pour leur constante implication et les judicieux conseils qu'ils ont accepté de donner sans ménagement. De plus, le gouvernement a procédé à la nomination de monsieur Georges Laberge à titre de président du conseil d'administration, de messieurs Daniel Deslauriers, Jean Picard et Hughes T. Poulin à titre de membre et au renouvellement des mandats de messieurs Louis Bourget et André Roy. Je les en félicite et les assure du total support de la direction de la Société.



Yvan Bilodeau



CONSEIL D'ADMINISTRATION



De gauche à droite (debout)

Madame Nelly Rodrigue Secrétaire et directrice des services juridiques Sépaq	Monsieur André Roy ** Consultant Québec	Monsieur Hughes T. Poulin * Président Société Urbim inc. Cap-Rouge	Monsieur Daniel Deslauriers ** Médecin spécialiste Lévis	Monsieur Jean-Pierre Clermont ** Retraité Matane
--	--	--	---	---

De gauche à droite (assis)

Président

Monsieur Louis Bourget Directeur général MRC de La Vallée-de-l'Or Val-d'Or	Monsieur Yvan Bilodeau Président-directeur général Sépaq	Monsieur Georges Laberge * Président Colaber Ltée Saint-Félicien	Monsieur Jean Picard Directeur général Les Artisans indiens du Québec Wendake	Madame Nicole Schmitt Retraitée Sainte-Hedwige
--	---	--	---	---

COMITÉ DE DIRECTION

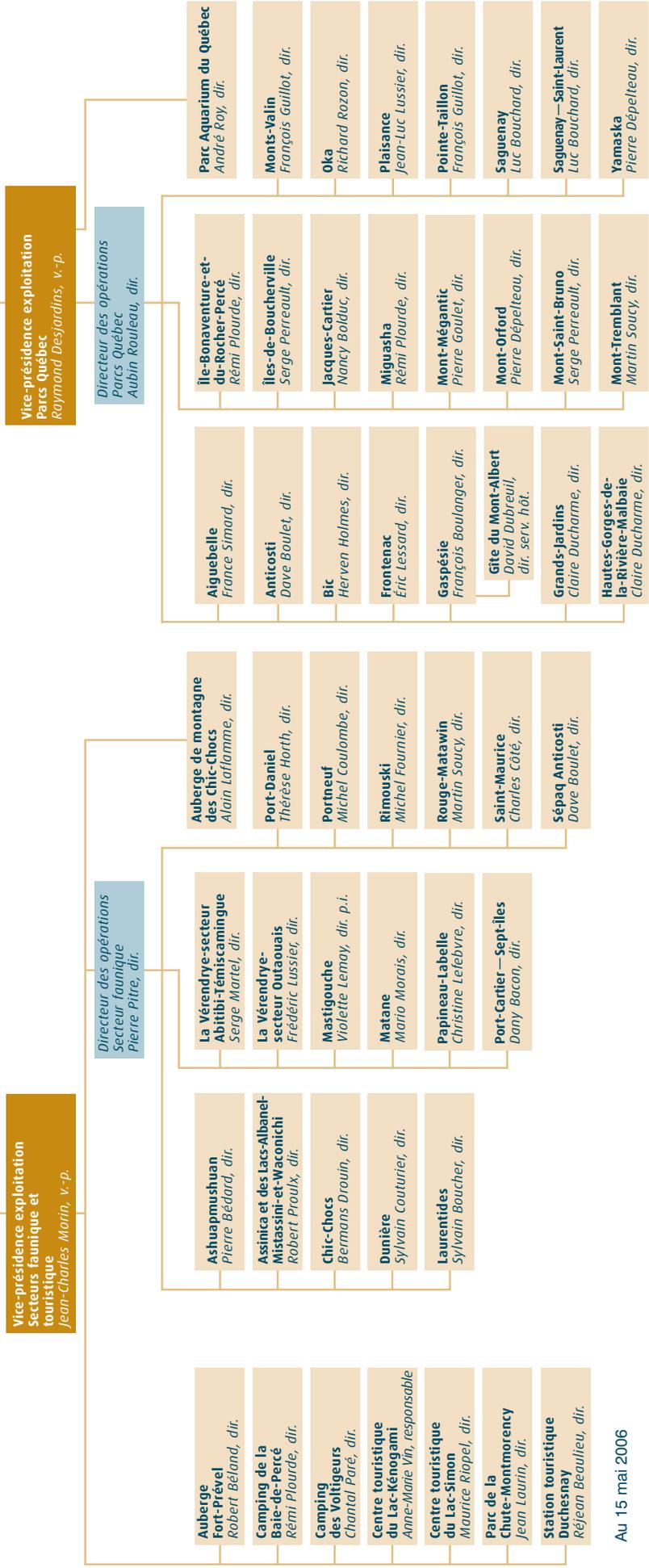
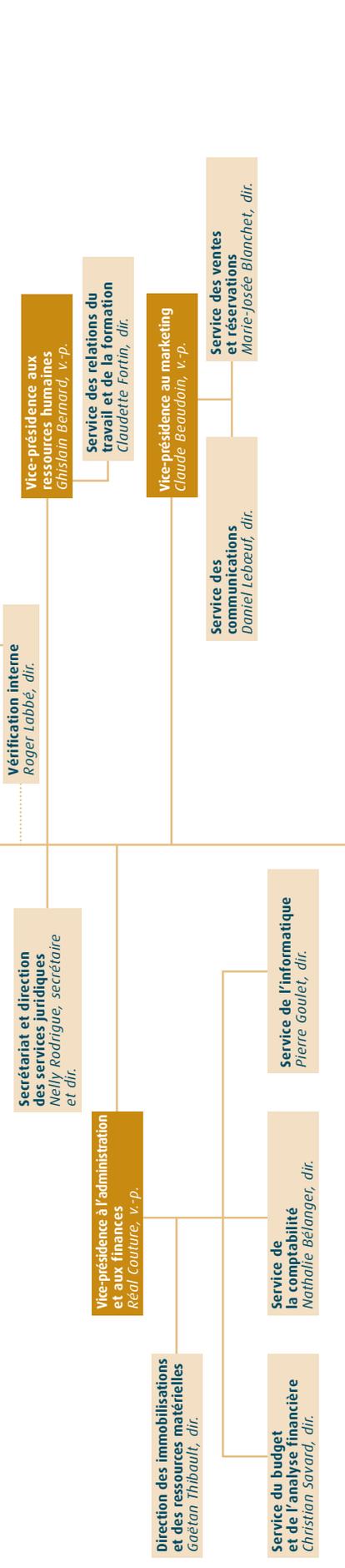
Yvan Bilodeau Président-directeur général	Daniel Lebœuf Directeur des communications
Claude Beaudoin Vice-président au marketing	Jean-Charles Morin Vice-président exploitation Secteurs faunique et touristique
Ghislain Bernard Vice-président aux ressources humaines	Nelly Rodrigue Secrétaire et directrice des services juridiques
Réal Couture Vice-président à l'administration et aux finances	Gaëtan Thibault Directeur des immobilisations et des ressources matérielles
Raymond Desjardins Vice-président exploitation Parcs Québec	Suzanne Bédard Secrétaire du comité



* Membre du comité de vérification
** Membre du comité des ressources humaines

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTION GÉNÉRALE Yvan Blodeau, président-directeur général



PROFIL DE LA SÉPAQ

La Société des établissements de plein air du Québec est une société d'État à vocation commerciale, en activité depuis le 20 mars 1985, date d'entrée en vigueur de sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.01) adoptée en décembre 1984. Elle relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le ministre des Finances en est l'actionnaire unique. Le conseil d'administration de la Société composé de neuf membres est nommé par le gouvernement du Québec.

La Société a pour mandat d'administrer et de développer des territoires publics et des équipements touristiques qui lui sont confiés en vertu de sa loi constitutive. Sa mission consiste à assurer l'accessibilité, à mettre en valeur et à protéger ces équipements publics au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

Cette mission s'assortit d'un engagement actif dans les régions où la Société exploite des établissements, ce qui l'amène à exercer un rôle de levier de développement économique pouvant conduire à la mise en place de partenariats, notamment avec des entreprises privées œuvrant dans l'offre d'activités et de services.

La Sépaq exploite 48 établissements regroupés sous trois réseaux : 22 parcs nationaux et le Parc Aquarium du Québec, 16 réserves fauniques et Sépaq Anticosti ainsi que 8 centres touristiques. Parmi ces derniers, elle administre le Village historique de Val-Jalbert en partenariat avec la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy.

La Société gère plus de 80 000 km² de territoires naturels par le biais de ses établissements répartis dans 16 régions administratives et 18 régions touristiques du Québec.



REVUE DES ACTIVITÉS

■ RESSOURCES HUMAINES

Au cours de l'année financière 2005-2006, les effectifs de la Société ont atteint 3 175 employés dont la très grande majorité œuvre en région. La Sépaq demeure toujours aussi attractive pour les chercheurs d'emploi puisque la Société a reçu, pour une cinquième année consécutive, plus de 5 000 offres de service, à l'exclusion des concours de recrutement public. Trente-sept employés ont choisi de prendre leur retraite, ce qui a permis à la Société d'actualiser son plan de relève tout au long de l'année. Les postes ont été comblés par un juste équilibre entre les promotions internes et le recrutement externe. Les employés ont d'ailleurs fait preuve, cette année, d'une plus grande mobilité en manifestant leur intérêt pour des emplois en région.

En matière de négociation de convention collective, la Société a conclu une entente avec le syndicat représentant son personnel au Manoir Montmorency. Les conventions collectives visant quatre autres unités de négociation sont venues à échéance.

Soumise à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, la Société a déposé son programme d'accès à l'égalité en emploi à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Après analyse de son système d'emploi, elle a aussi indiqué à la Commission, qu'elle entend mettre en place au cours de la prochaine année des mesures d'amélioration, d'égalité des chances, de consultation et d'information. Dans le même ordre d'idées, la Société a soumis son plan d'action à l'Office des personnes handicapées du Québec. Cette série de mesures s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue à l'égard des personnes handicapées.

La Société a adopté une politique concernant son approche en matière de gestion des ressources humaines et de reconnaissance. Cette politique accorde une très grande importance aux individus et reconnaît leur caractère unique dans l'organisation. L'approche de la Société consiste à démontrer à l'employé que sa personne et son travail sont appréciés et reconnus à leur juste valeur. Cette reconnaissance s'accomplit par des gestes, des attitudes et des actions qui doivent demeurer simples mais significatifs. Cette approche doit se refléter dans ses pratiques de gestion.

Par ailleurs, au plan de l'équité salariale, la Société a poursuivi ses travaux tant pour son personnel syndiqué que pour celui non syndiqué. Au cours de l'année financière, elle a amorcé l'étape de l'évaluation des emplois. Il faut toutefois noter que la Société a complété sa démarche d'équité salariale au Gîte du Mont-Albert dans un excellent climat de collaboration avec le personnel et le représentant des employés.



Le service à la clientèle constitue une cible constante d'amélioration pour la Société. Elle a d'ailleurs mandaté le Service des relations du travail et de la formation pour la conception d'un protocole d'accueil téléphonique et d'accueil au comptoir dont l'objectif vise à harmoniser les façons de faire dans l'ensemble du réseau et ce, dans une perspective d'approche client. Plusieurs activités de formation ont aussi été amorcées ou poursuivies tout au cours de l'année : Client Plus, normes de compétence en entretien ménager, moniteur en entreprise, formation sur les produits dangereux (SIMDUT). Le service a également participé à la planification et au suivi des formations particulières aux établissements.

Le Service des relations du travail et de la formation a aussi assuré le développement et l'animation de plusieurs formations destinées aux gestionnaires. Ces formations portaient notamment sur l'évaluation du rendement, la gestion des mesures administratives et disciplinaires, la formation des membres des comités de santé et sécurité au travail, la sensibilisation à l'utilisation du gaz propane.

En outre, comme elle le fait à chaque année, la Société a tenu sa journée d'accueil dans tous les établissements du réseau. La sensibilisation du personnel à la prévention au travail en était le thème. La Société souhaite développer une culture d'entreprise en matière de santé et sécurité au travail. La protection de l'intégrité physique de son personnel est incontournable. L'ensemble du personnel, employés et gestionnaires, est invité à intégrer une démarche préventive des accidents du travail dans son quotidien. Les membres des comités de santé et sécurité au travail y sont à l'œuvre.

Les relations du travail dans le réseau sont excellentes. Les membres des différents comités de relations du travail sont actifs et les solutions proposées lors des rencontres sont efficaces et constructives.



Photo : Steve Deschênes

Bureau des ventes et réservations – siège social

■ CONSERVATION, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR ... DANS LES PARCS NATIONAUX

Il y a sept ans, en 1999, le gouvernement confiait à la Sépaq le mandat de doter le Québec d'un véritable réseau de parcs nationaux comparable à ce qui existe ailleurs au Canada, aux États-Unis et dans le reste du monde. Jusque-là, les parcs du Québec n'étaient pas perçus comme des parcs nationaux par la population et par les organismes environnementaux. Plusieurs carences étaient identifiées à l'époque : peu de conservation et d'éducation, peu de vision commune des différents gestionnaires, absence ou désuétude des infrastructures de base, etc. En somme, même si, depuis 1977, les parcs avaient été créés en vertu des standards internationaux, ils n'étaient pas gérés comme des parcs nationaux et un virage s'imposait.



La Société a donc convenu d'un plan d'affaires avec le gouvernement où la conservation, l'éducation et la qualité des services à la clientèle allaient être au centre des stratégies. Ce premier plan d'affaires a pris fin en 2005-2006. Cette année a donc été l'occasion de dresser le bilan et de consolider les acquis. Les parcs sont plus que jamais à un niveau comparable aux grands réseaux de parcs nationaux en matière de conservation et d'éducation; la clientèle, toujours plus nombreuse et satisfaite, est accueillie dans des infrastructures de qualité par du personnel compétent et enthousiaste; les revenus des activités commerciales contribuent significativement au financement du réseau; Parcs Québec est de plus en plus connu et reconnu.

Au plan de la conservation du milieu naturel, la Société a implanté, à l'ensemble du réseau Parcs Québec, le Programme de suivi de l'intégrité écologique, une première au Canada. Cet outil incomparable, composé d'une trentaine d'indicateurs, permettra à terme de faire le bilan de l'état des territoires et d'y apporter, le cas échéant, les correctifs nécessaires afin d'en assurer la conservation et la protection. Parallèlement à ce programme, 185 projets d'acquisition de connaissances ont été réalisés. Le quatrième bulletin de recherche *Les parcs nous ont dévoilé...* présente la synthèse de certains de ces projets pour chacun des parcs. Voici un aperçu de sujets traités dans ce bulletin:

étude sur l'amélioration de la protection du mont de l'Acropole des Draveurs au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie; étude sur le faucon pèlerin au parc national d'Aiguebelle; étude sur les amphibiens et les reptiles au parc national d'Oka; suivi des populations de saumon atlantique de la rivière Sainte-Marguerite au parc national des Monts-Valin; caractérisation environnementale pour le bassin versant du réservoir Choinière au parc national de la Yamaska.

Dans le domaine de l'éducation, l'augmentation significative de l'offre, avec plus de 500 activités de découverte du milieu naturel, témoigne du virage emprunté. Chacun des parcs nationaux propose maintenant

un programme d'activités diversifiées favorisant la découverte du patrimoine naturel, culturel et historique de son territoire. Voici quelques exemples de nouvelles activités mises en place en 2005-2006: *Plongée aux origines* au parc national de Miguasha; *À la croisée des chemins* au parc national du Mont-Orford; *Nocturnia* au parc national de la Yamaska; *Cloche, panache et gros sabots!* au parc national de la Jacques-Cartier; *Le castor au crépuscule* au parc national des Îles-de-Boucherville.

La conservation et l'éducation sont aussi au cœur de la gestion quotidienne des parcs. Parmi les actions effectuées en ce sens, mentionnons le programme de gestion des matières résiduelles dans tous les parcs et le compostage au parc national d'Oka;

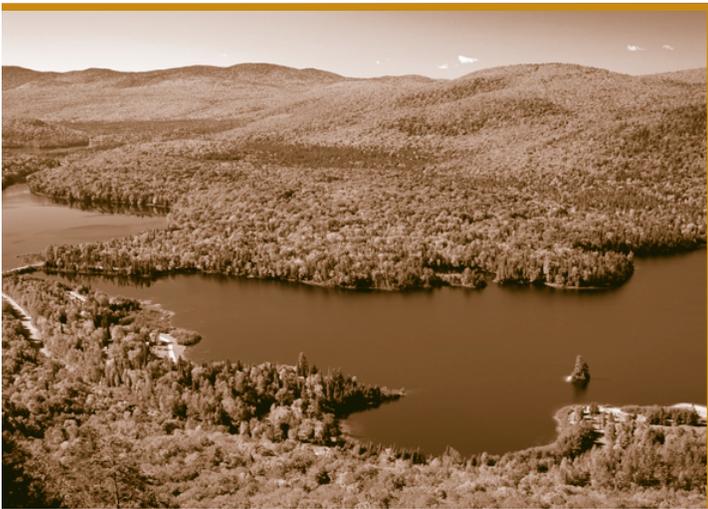


Photo : Jean-François Bergeron

Parc national du Mont-Tremblant



l'alimentation en énergie solaire de plusieurs infrastructures; l'utilisation du transport collectif dans les parcs nationaux des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, de la Jacques-Cartier, d'Oka et de la Gaspésie; l'achat de véhicules électriques dans les parcs nationaux d'Oka et des Îles-de-Boucherville; la réduction et la rationalisation de la flotte de véhicules à la grandeur du réseau; la diminution de la consommation d'eau potable dans les campings grâce à l'installation de compteurs dans les douches; l'abandon de la remise de sacs en plastique à la clientèle; le choix du papier recyclé 100% post-consommation pour tous les outils de promotion; l'utilisation de produits ménagers biodégradables; la réduction des surfaces gazonnées; l'éclairage naturel ou au néon.

Par ailleurs, une des grandes orientations du plan d'affaires visait à optimiser la contribution financière des activités commerciales, à accroître l'autofinancement des parcs nationaux et à améliorer le service à la clientèle. À cet égard, l'autofinancement du réseau a atteint 55% et ce, grâce aux revenus produits par la tarification d'accès et par les activités commerciales qui sont réinvestis dans les opérations. Il faut aussi noter la croissance de 16% du chiffre d'affaires dans les Boutiques Nature soit 1,8 million de dollars pour l'année financière 2005-2006.

Du côté des services alimentaires, l'élaboration de menus adaptés aux types de clientèle et à la mise en valeur des produits régionaux a contribué à accroître la satisfaction de la clientèle. De même, un nouveau concept de dépanneur a été développé afin d'offrir une plus grande diversité de produits. Ces nouvelles approches ont guidé les réaménagements des infrastructures d'accueil et de services dans les parcs nationaux d'Aiguebelle, de Plaisance, du Saguenay et de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé. Enfin, dans le but d'offrir le meilleur rapport qualité-prix au bénéfice de la clientèle, la Sépaq a négocié des ententes d'affaires pour des achats regroupés de produits réseau.

Le plan d'affaires des parcs prévoyait également le positionnement de Parcs Québec comme un réseau de parcs nationaux afin d'en accroître la fréquentation et la notoriété au Québec et à l'étranger. Selon une étude réalisée en 2004 par l'Université Laval auprès de la clientèle étrangère, la qualité des parcs nationaux du Québec est équivalente voire supérieure à celle d'autres réseaux de parcs nationaux pour 96% des répondants. Ces données confirment celles d'autres études menées auprès de la clientèle québécoise au cours des années antérieures. Les parcs sont donc maintenant reconnus à leur juste valeur et constituent des produits d'appels touristiques.

À cet égard, la Sépaq siège toujours à la table de concertation de l'écotourisme présidée par Tourisme Québec. Par ailleurs, l'entente renouvelée de partenariat avec Aventure Écotourisme Québec (AEQ) apparaît toujours comme un moyen dynamique de participer au développement de l'offre touristique du produit Expérience Grande Nature, tel qu'identifié dans la nouvelle politique du tourisme durable de Tourisme



Photo : Steve Deschênes

Parc national du Saguenay



Québec. Par ce biais, la Sépaq développe, offre et commercialise, conjointement avec l'AEQ, des produits d'écotourisme et d'aventure complémentaires à sa propre offre d'activités.

La Société favorise aussi le développement de partenariats avec l'entreprise privée et les milieux socio-économiques. Elle le réalise notamment par le biais de la forfaitisation avec des entreprises d'hébergement ou par la mise en commun des efforts de mise en marché, particulièrement avec les associations touristiques régionales ou d'autres partenaires structurants dans leur milieu, tel Intrawest dans la région des Laurentides. Dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, elle a facilité la mise en opération d'un lien fluvial entre le parc national de la Pointe-Taillon et la municipalité de Péribonka.

Dans un autre ordre d'idées, l'amélioration de la qualité des infrastructures constituait un volet important du plan d'affaires. Dans la perspective d'offrir à la clientèle québécoise et étrangère des infrastructures conformes à l'image des parcs nationaux, la Sépaq a procédé en 2005-2006 à des interventions visant l'amélioration et le maintien de ses actifs. Le parc national de Plaisance a procédé à la mise en activité de toutes ses infrastructures (centre multiservices, accueil Thurso, pistes cyclables, sentiers, etc.) pour une première saison. Le parc national de la Gaspésie a enrichi son offre de services avec la mise en activité du pavillon du Caribou au Gîte du Mont-Albert et par la transformation du camping de la rivière Sainte-Anne. Le parc national du Saguenay a transformé son centre d'interprétation et de services afin de mieux accueillir sa clientèle. Deux nouveaux refuges ont été construits au parc national des Monts-Valin pour répondre plus adéquatement à la demande d'une clientèle en croissance dans ce parc. Enfin, 20 nouveaux sites de camping sont venus compléter l'offre existante au parc national de la Pointe-Taillon.

Afin d'assurer une synergie efficace avec les régions, les parcs nationaux possèdent également un outil de concertation, les tables d'harmonisation, où siègent des élus municipaux, des représentants de l'industrie touristique, du monde des affaires, des groupes environnementaux et de la communauté scientifique. Ces tables permettent aux représentants régionaux d'influencer efficacement les décisions touchant la conservation, le développement et la mise en valeur des parcs nationaux. Elles sont également le lieu pour favoriser l'harmonisation et la complémentarité des actions et des projets conduits en périphérie du parc avec ceux réalisés dans le parc.

Finalement, la Sépaq et le Regroupement national des conseils régionaux en environnement du Québec ont signé un protocole d'entente, d'une durée de trois ans, afin d'assurer la présence d'un représentant du Conseil régional des élus (CRE) à la table d'harmonisation de chacun des parcs nationaux du Québec et de mettre en place une table consultative nationale pour les parcs. Une première rencontre doit avoir lieu à la fin du mois d'août 2006.

En matière de distinctions, le parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé a reçu le Prix de l'entreprise publique de l'année à l'occasion du gala des Grands Prix du tourisme de la région de la Gaspésie, alors que madame Lise Genois, du parc national de la Jacques-Cartier, s'est vue décerner le Prix de l'employée touristique de l'année lors du gala des Grands Prix du tourisme de la région de Québec.



■ ... À L'AUBERGE DE MONTAGNE DES CHIC-CHOCS

L'Auberge de montagne des Chic-Chocs a ouvert ses portes en décembre 2005. Cette auberge «nouveau genre au Québec» est située à 615 mètres d'altitude au cœur d'un paysage montagnard saisissant dans la réserve faunique de Matane. Elle offre des séjours dépaysants, loin des préoccupations quotidiennes. Confortable et chaleureuse, elle comprend 18 chambres favorisant ainsi une certaine intimité mais aussi le développement d'une ambiance de collégialité. Les espaces communs, comme la salle à manger, le salon avec foyer central et la salle multifonctionnelle, invitent aux échanges et aux discussions. Toutes ces pièces sont munies de grandes fenêtres afin de laisser la vedette à la mer de montagnes qui entoure l'auberge. Pour les moments de détente, un sauna et un spa extérieurs sont à la disposition des invités ainsi que deux balcons donnant sur une nature généreuse.

Comme l'auberge se trouve en montagne, la Sépaq prend en charge sa clientèle à partir de l'aéroport de Sainte-Anne-des-Monts, pour ceux et celles qui ont profité d'un vol nolisé, ou au bureau d'accueil de l'auberge, situé à Cap-Chat, sur la route 132. L'hiver, à partir de ce bureau d'accueil, la clientèle est invitée à terminer le trajet à bord d'un autobus sur chenilles. Entièrement vitré, cet «autobus des neiges» unique et flamboyant offre une vue panoramique sur les montagnes, permettant ainsi de débiter la découverte du massif avant même de poser bagages à l'auberge. L'été, le transport se fait entièrement en minibus.

Pour sa première saison d'activités hivernales, l'auberge a connu un taux d'occupation dépassant les objectifs de fréquentation. Sa clientèle provient des quatre coins du Québec, des provinces de l'Atlantique et de l'Ontario. Elle a pu vivre l'expérience d'un produit unique dans l'est de l'Amérique du Nord et goûter aux activités telles que le ski de haute route et la raquette dans un territoire quasi vierge de toute présence humaine et sous la supervision d'une équipe de guides professionnels et attentionnés.



Les commentaires reçus sont élogieux et unanimes quant à la qualité du produit et à la beauté du site. Voici d'ailleurs l'un de ceux reçu par la Société :

« Suite à notre séjour à l'Auberge de montagne des Chic-Chocs et nos nombreuses expériences dans les installations de la Sépaq, nous sommes en mesure d'affirmer que l'Auberge de montagne est incontestablement le fleuron des produits québécois d'hébergement et de plein air.

Le choix de l'environnement, la qualité des moyens de transport et des installations physiques sont les conditions que vous avez su réunir et qui favorisent un très agréable séjour à l'auberge.

Mais au-delà de ces aspects, ce sont les passions individuelles, les guides, l'aubergiste et l'ensemble du personnel qui assurent un séjour de qualité. L'accueil, les repas collectifs, l'accompagnement pendant les activités et la vie de groupe sont des moments riches qui caractérisent un séjour à l'auberge.

Merci de mettre à notre disponibilité des installations d'une telle qualité et du personnel des plus hautement qualifiés. »

En 2006, l'Auberge de montagne des Chic-Chocs connaîtra sa première saison d'activités estivales.

■ ... DANS LE SECTEUR FAUNIQUE

Soucieuse de participer à l'émergence d'une relève en matière de chasse et de pêche, la Société a poursuivi avec succès la mise en marché de son forfait *Chasse familiale*. Ainsi, 97 groupes (augmentation de 51 % par rapport à l'an dernier), se sont prévalus de ce forfait comprenant chacun au moins un chasseur âgé de moins de 18 ans. Ce forfait a été offert dans 13 réserves fauniques. Une attention particulière a été portée à la sélection des zones de chasse offertes afin de s'assurer que l'expérience vécue soit à la hauteur des attentes des jeunes chasseurs.

Dans le même ordre d'idées, la Fête de la pêche offre elle aussi une occasion particulièrement intéressante d'attirer de nouvelles recrues. Parmi les territoires fauniques structurés, les réserves fauniques sont toujours ciblées par Faune Québec comme des lieux prioritaires pour tenir cette activité ayant pour but de promouvoir la pêche au Québec. Les objectifs sont de consolider la fidélité des pêcheurs actuels envers l'activité et de créer un engouement pour la pêche auprès de nouveaux adeptes, notamment les jeunes, en vue d'assurer une relève. Tenu en juin 2005, cet événement a connu un fort succès avec la participation de quelques milliers de pêcheurs de tous âges sur le territoire des réserves fauniques participantes.

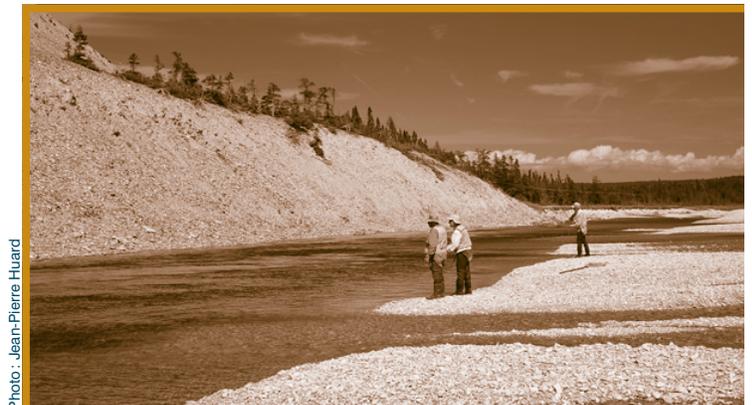


Photo : Jean-Pierre Huard

Sépaq Anticosti



Par ailleurs, lors de l'année 2005-2006, 2 197 groupes de chasse à l'orignal ont été offerts aux Québécoises et Québécois dans les réserves fauniques, soit une augmentation de 6% par rapport à l'année précédente, tandis que le taux de succès de chasse a atteint un niveau record de 65,5% pour une récolte de 1 439 bêtes. Deux nouveautés sont annoncées pour la prochaine année. Ainsi, la réserve faunique de Port-Cartier—Sept-Îles offrira pour la saison 2006 des séjours de 13 jours de chasse à l'orignal en plan européen. En outre, dans la réserve faunique des Chic-Chocs, il sera désormais possible de s'adjoindre les services d'un guide de chasse professionnel pour la chasse à l'orignal en plan européen.



Photo: Steve Dechênes

Réserve faunique de Matane

Au chapitre des immobilisations, 3,1 M\$ ont été investis, au cours de la dernière année, majoritairement dans la consolidation d'actifs des territoires fauniques sous la gestion de la Sépaq grâce notamment à l'aide financière consentie à cet effet par le gouvernement dans son budget 2005-2006. L'amélioration du réseau routier, la consolidation de chalets et de campings, le renouvellement d'équipements divers et l'aménagement d'habitats fauniques ont été parmi les projets réalisés dans les réserves fauniques et à Sépaq Anticosti.

La Société poursuit son approche de gestion intégrée des ressources dans les territoires fauniques afin notamment de fournir une meilleure expérience à sa clientèle. Ainsi, le suivi des plans d'harmonisation « faune – forêt – récréation » a été réalisé de manière à limiter et amoindrir les impacts encourus par l'aménagement forestier sur les activités offertes à la clientèle de même que sur les ressources en présence dans les réserves fauniques soit la faune, les paysages, les vieilles forêts, etc.

L'année 2005-2006 a également été témoin d'un changement de la garde pour les directeurs des réserves fauniques d'Ashuapmushuan, de Port-Cartier—Sept-Îles et de Rouge-Matawin. Cette dernière est maintenant dirigée, par souci d'efficacité, par monsieur Martin Soucy qui est également directeur du parc national du Mont-Tremblant.

Dans un autre domaine, deux projets exceptionnels doivent être soulignés dans la réserve faunique des Laurentides. D'abord, la reconstruction du bâtiment de services de la halte routière de l'Étape avait fait l'objet en décembre 2004 d'un appel de propositions dans le but de trouver un partenaire privé disposé à assumer la conception, le financement, la construction, l'aménagement ainsi que l'exploitation du bâtiment (partenariat public-privé). En juillet 2005, le projet présenté par le consortium formé par la chaîne de restaurants Coq Rôti et Construction Grimard inc, deux entreprises du Saguenay–Lac-Saint-Jean, a été retenu par la Sépaq. La construction a débuté au mois d'août et le nouveau bâtiment a été inauguré le 16 décembre 2005. Des services de restauration et de dépanneur de qualité y sont offerts depuis.



Par ailleurs, le projet du ministère des Transports du Québec (MTQ) de procéder à l'élargissement de la route 175 aura un impact sur l'offre de services dans la réserve faunique des Laurentides. La Société a conclu une entente avec le MTQ visant à compenser financièrement et à dédommager la Société pour les travaux portant atteinte aux infrastructures et aux activités dans les secteurs du Portage et du Relais. L'approche générale de la Société s'est appuyée sur les orientations de développement de la réserve faunique qui prévoyaient une diminution de l'offre d'hébergement à proximité de la route 175 à la faveur de sites ayant des caractéristiques plus favorables à la clientèle (qualité du paysage, quiétude des lieux, proximité des sites de pêche, etc.). L'entente conclue avec le MTQ permettra d'améliorer de façon significative l'offre de produits dans la réserve faunique des Laurentides au grand plaisir des nombreux chasseurs, pêcheurs et villégiateurs fréquentant cet établissement.

Enfin, la réserve faunique La Vérendrye – secteur Abitibi-Témiscamingue s'est méritée cette année le Prix régional de l'entreprise touristique secteur public, de l'Abitibi-Témiscamingue.

De plus, afin d'impliquer les régions dans le développement et la gestion des opérations des réserves fauniques, les réserves fauniques ayant fait l'objet d'un transfert à la Sépaq en 1995 sont dotées d'un conseil d'administration local (CAL). Des représentants d'organismes socio-économiques tels que les municipalités, les conférences régionales des élus (CRE), les chambres de commerces, les municipalités régionales de comté (MRC), les milieux environnementaux, scientifiques et scolaires, les fédérations et les associations touristiques régionales (ATR) composent ces conseils dont la coordination et le secrétariat sont assumés par la Sépaq.

Ces CAL, qui se réunissent deux fois par année, permettent aux instances régionales de participer, en concertation avec la Sépaq, à la bonne gestion et au développement d'une réserve faunique dans une perspective de rentabilité financière et de retombées régionales maximisées dans le respect de la vocation du réseau.

■ ... DANS LES CENTRES TOURISTIQUES

En 2005-2006, le réseau des centres touristiques a obtenu des résultats semblables à ceux de l'an dernier avec un chiffre d'affaires avoisinant les 15M\$. Plus spécifiquement, la saison estivale 2005 au Québec aura été exceptionnelle en terme d'ensoleillement. Ainsi, les campings des Voltigeurs et de la Baie-de-Percé de même que les centres touristiques du Lac-Kénogami et du Lac-Simon ont vu leur taux d'occupation en progression par rapport à l'an dernier.



Par contre, la Station touristique Duchesnay a connu une perte de 43% de ses revenus de coupes de bois, en raison d'une baisse des prix et d'une réduction de la récolte autorisée. Cette perte est venue annuler les bons résultats produits par l'hébergement et la restauration. Toutefois, les commentaires émis par les différentes clientèles, autant individuelle que corporative, continuent d'être élogieux et ce, aussi bien pour la qualité des installations de l'auberge, l'accueil et le professionnalisme des employés que pour l'ambiance générale des lieux. La nouvelle activité *d'Arbre en Arbre*, totalisant 70 stations de difficultés progressives pour les amateurs de 8 à 77 ans, a permis à 15 000 visiteurs de vivre cette nouvelle expérience dans la forêt Duchesnay avec une vue magnifique sur le lac Saint-Joseph.

Au Parc de la Chute-Montmorency, le nouveau mode d'opérations axé sur le produit terrasse – réunion – congrès et réception a généré les effets financiers escomptés.

Par ailleurs, le nouvel évènement de *L'Aventure Gourmande* a attiré plus de 14 000 visiteurs. Ces derniers pouvaient côtoyer des chefs cuisiniers, des producteurs de toutes les régions, des micro-brasseurs et des importateurs de bière, des maîtres fromagers, des musiciens, des acrobates, des magiciens, des jongleurs et des amuseurs publics dans une ambiance champêtre. Plusieurs autres projets sont toujours à l'étude afin de dynamiser ce site qui est l'un des plus populaires auprès des touristes visitant la région de Québec.

Enfin, l'année 2005-2006 a vu la nomination de nouveaux directeurs à la tête de la Station touristique Duchesnay et de l'Auberge Fort-Prével.



Photo : Steve Deschênes

Station touristique Duchesnay

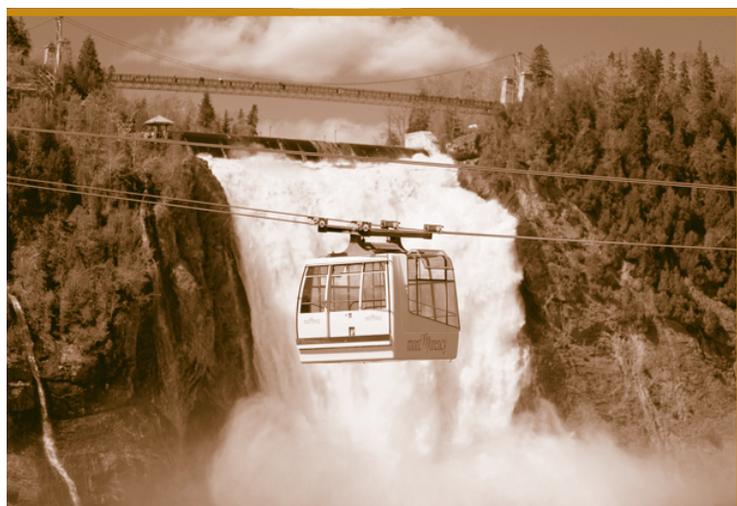


Photo : Jean-Pierre Huard

Parc de la Chute-Montmorency



■ MISE EN MARCHÉ

Le grand défi marketing de l'année 2005-2006 a été le lancement de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs. Les activités ont débuté par le développement d'une image de marque et par la création d'un nouveau logo, puis par l'identification de la clientèle cible et de ses attentes, le tout reposant sur différentes analyses à partir des résultats de groupes de discussion, de l'analyse et de la visite d'établissements similaires dans l'Ouest canadien. De nombreuses visites et relations de presse pendant la construction, à l'ouverture de l'auberge et durant la première saison hivernale ont produit une excellente couverture médiatique dans les quotidiens, les magazines, à la radio et à la télévision. Un dépliant a également été transmis par voie postale à près de 100 000 personnes ayant un profil préétabli pour ce type de produit.

Une section spéciale sur l'auberge a aussi été développée sur le site Internet de la Société. Tous les clients ayant fréquenté l'auberge ont reçu un questionnaire à la maison, ce qui a permis de constater un taux de satisfaction et une intention de retour très élevés. Les résultats ont été supérieurs aux attentes. L'Auberge de montagne des Chic-Chocs, située dans la réserve faunique de Matane, devient un pôle d'attraction unique en son genre et se positionne comme un établissement haut de gamme dans un environnement montagnard.



Photo : Steve Deschênes

Réserve faunique du Saint-Maurice

Par ailleurs, les actions marketing réalisées dans le réseau des 22 parcs nationaux au cours des dernières années visaient le même grand objectif : amener les Québécois et les Québécoises à développer un sentiment d'appartenance en regard des parcs nationaux, des territoires qui leur appartiennent et que la Sépaq gère et protège au bénéfice des générations futures. Considérant avoir atteint les objectifs de notoriété auprès de la population (ils sont maintenant à près de 60 %), la Société amorçait par la suite la promotion des parcs nationaux par les activités et les produits qu'ils offrent. L'année 2005 a été marquée par le changement de

l'agence de publicité, apportant ainsi un nouveau regard et une nouvelle façon de faire à cet égard. Une campagne de télévision, une campagne radio, l'affichage géant dans le métro de Montréal de même que l'affichage dans une grande chaîne de restaurants, incitaient la population à venir profiter de ces magnifiques territoires.



Le fait saillant de la campagne de Parcs Québec a été sans doute la production et l'encartage de 14 encarts très visuels et de grande qualité dans tous les quotidiens du groupe Gesca distribués à plus de 1 600 000 exemplaires. Ces encarts avaient pour thème *Il faut y être pour le croire* et visaient la découverte de chacun des parcs du réseau et des activités offertes. De plus, pour inciter la population à conserver ces encarts, un grand concours s'y référant a été mis en ondes sur le site Internet de la Société.

Dans un autre ordre d'idées, la recherche visant à accroître les connaissances sur la clientèle constitue toujours un volet prioritaire dans la planification marketing. En 2005, plusieurs enquêtes ont été menées auprès de différentes clientèles, soit pour évaluer la satisfaction à l'égard d'un produit ou d'un service, soit pour mieux cibler les interventions de mise en marché. Ces études ont porté sur la clientèle ayant effectué un séjour en refuge dans un parc national à l'hiver 2004-2005 ; sur la clientèle ayant effectué un séjour de villégiature en chalet dans une réserve faunique ou un parc national à l'été 2005 ; sur la clientèle ayant effectué un séjour de pêche en chalet dans une réserve faunique ou un parc national à l'été 2005 ; une étude sur les tendances touristiques et les parcs nationaux, en collaboration avec l'Université Laval ; un sondage express sur la satisfaction de la clientèle ayant effectué un séjour de villégiature au Domaine, dans la réserve faunique La Vérendrye à l'été 2005 ; le développement d'un instrument de mesure de la qualité de service à l'Auberge de montagne des Chic-Chocs. Enfin, la Société a collaboré activement à l'étude sur les visiteurs hors Québec dans les régions du Québec Maritime à l'été 2005.

À titre indicatif, pour l'étude sur la clientèle ayant effectué un séjour en refuge dans un parc national du réseau de Parcs Québec à l'hiver 2004-2005, l'intention de retour de la clientèle de même que la recommandation d'un séjour en refuge se situent à 99%. L'expérience vécue comme incitatif à séjourner en refuge dans d'autres parcs atteint, quant à elle, 92%. En ce qui a trait à la clientèle ayant effectué un séjour de pêche en chalet dans une réserve faunique ou un parc national à l'été 2005, 93% des répondants ont été satisfaits de la serviabilité du personnel des réserves fauniques et des parcs nationaux alors que 95% ont exprimé leur satisfaction quant à la beauté des sites d'hébergement. De plus, près de 90% des répondants se sont dits généralement satisfaits de leur séjour de pêche dans une réserve faunique ou un parc national à l'été 2005. À cet effet, 85% d'entre eux recommanderaient à un parent ou à un ami un séjour de pêche à la réserve faunique ou au parc national à l'intérieur duquel ils ont séjourné à l'été 2005. Toutes ces études permettent à la Société de mieux répondre aux attentes de sa clientèle qui évolue très rapidement et à celle de demain dans des secteurs d'activités à maturité tels la chasse et la pêche sportives.

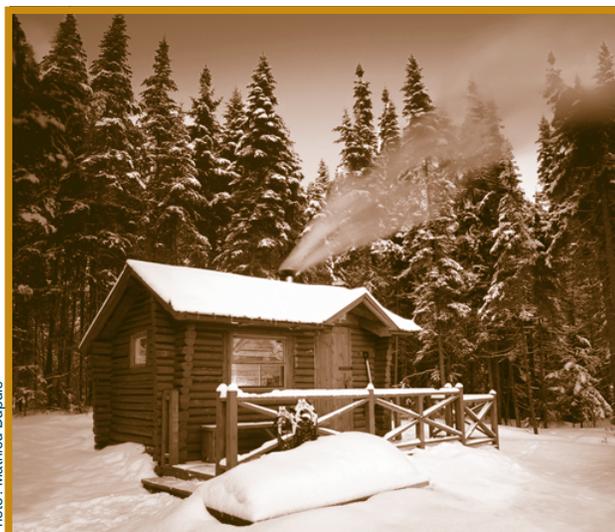


Photo: Mathieu Dupuis

Parc national d'Aiguebelle



En ce qui a trait au site Internet de la Société, celui-ci s'est particulièrement distingué lors du concours des Grands Prix du tourisme québécois pour la région de Québec en remportant le Prix meilleure campagne de marketing en ligne. Le dynamisme de la Sépaq dans ce domaine ne s'est pas démenti au cours de la dernière année. Plus de 3 500 000 personnes/internautes ont visité son site, plus de 225 000 transactions ont été effectuées par Internet (réservations en ligne, inscription aux tirages au sort et boutique virtuelle) et plus de 36 000 personnes se sont abonnées à son bulletin mensuel *Sepaq.com vous informe*.

Toujours en ce qui concerne Internet, plusieurs produits sont désormais accessibles sur le site de la Société. Ainsi les villégiateurs et les amateurs de plein air ont la possibilité de réserver en ligne l'ensemble des chalets, des camps rustiques et des emplacements de camping du réseau Sépaq. Les droits d'accès quotidiens pour la chasse au petit gibier sont maintenant accessibles en ligne pour l'ensemble des réserves fauniques, et les droits d'accès quotidiens pour la pêche sont accessibles en ligne pour l'ensemble des réserves fauniques et pour deux parcs nationaux. Cinq parcs nationaux s'ajouteront prochainement à la liste. Parmi les autres produits pouvant être réservés en ligne: billet de ski de fond au parc national du Mont-Saint-Bruno, bateau-mouche au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, croisière au parc national du Saguenay en collaboration avec Croisières AML et, depuis le 30 mars 2006, la carte annuelle Parcs Québec.

De plus, de nombreux concours ont été mis de l'avant pour faire connaître les produits et services de la Sépaq: concours 20 ans de la Sépaq, concours Il faut y être pour le croire de Parcs Québec, concours photos du parc national de la Jacques-Cartier, concours Chalet et concours Camping pour ceux qui réservent en ligne. Quant aux tirages au sort, la Société constate un engouement pour l'inscription en ligne. En effet, 70 % des inscriptions au tirage au sort pour la pêche et la villégiature et 79 % des inscriptions pour les chasses contingentées ont été effectuées par Internet au cours de la dernière année. Le site informatif s'est enrichi de nombreuses photos et de deux nouvelles sections: la première concerne le pavillon des Portes-de-l'Enfer dans la réserve faunique des Laurentides et la deuxième, intitulée *L'hiver de long en large*, fait un tour d'horizon des principaux produits et services offerts pendant la saison hivernale dans le réseau Sépaq.

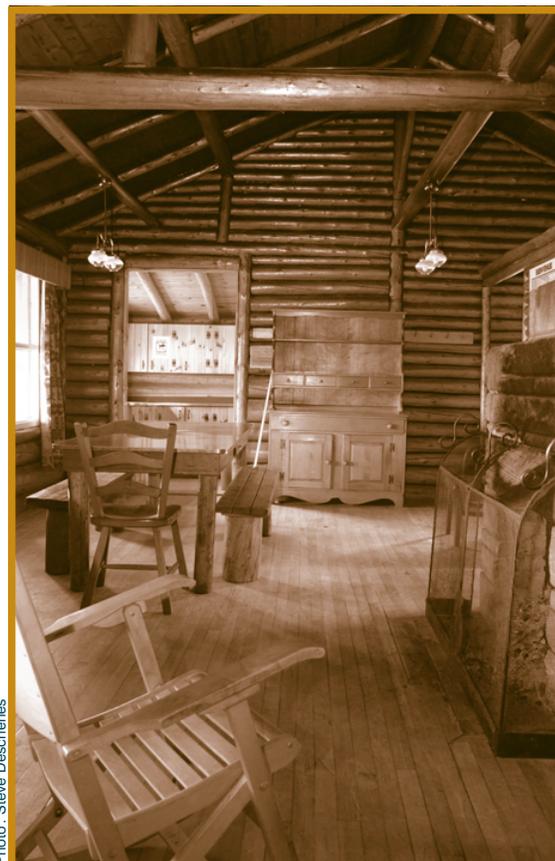


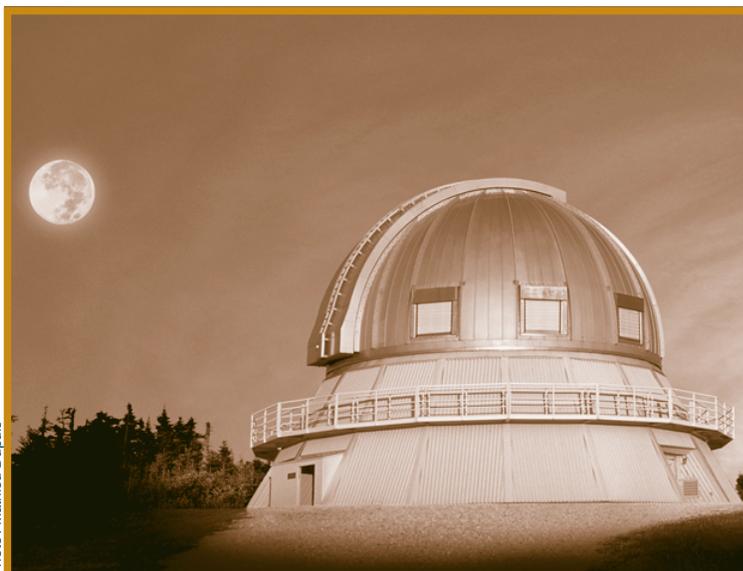
Photo: Steve Deschênes

Réserve faunique des Laurentides



Au cours de l'année, le Service des ventes et réservations de la Sépaq a répondu à 336 226 appels et ce, malgré la croissance du volume du site transactionnel de la Société. Ce sont également 18 442 appels qui ont été acheminés pour des demandes de formulaires des différents tirages au sort ainsi que pour les demandes de documentation. Le nouveau produit de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs a été coordonné et mis en vente par ce service. Enfin, toute la procédure des appels aux gagnants à la suite des tirages au sort s'est réalisée à partir d'un fichier électronique permettant ainsi plus d'efficacité quant au traitement des demandes de réservations.

Photo: Mathieu Dupuis



Parc national du Mont-Mégantic

Au chapitre des communications publiques, de nombreux communiqués de presse ont été diffusés par la Société et par les différents établissements pour informer les adeptes de plein air des activités et des services offerts. Ceux-ci ont été largement publiés par la presse locale, régionale et nationale. Ils ont aussi fait l'objet d'une diffusion sur le site Internet de la Société.

Concernant les médias électroniques, la Sépaq a participé, au cours de l'année, à plusieurs émissions de télévision sur différents réseaux en plus d'avoir réalisé de nombreuses entrevues téléphoniques dans toutes les régions du Québec. Soulignons que plus d'une quarantaine d'émissions de télévision ont aussi été enregistrées dans le réseau des réserves fauniques et dans celui de Parcs Québec et diffusées sur les ondes de trois chaînes de télévision (Réseau des Sports, Télévision Quatre Saisons et Canal Évasion), sans compter certaines émissions diffusées à Radio-Canada et sur le canal canadien Global ainsi que sur le canal américain «Outdoor Channel».

Plusieurs tournées de familiarisation avec la presse spécialisée de plein air et de tourisme ont été réalisées dans les établissements de la Société. Celles-ci ont mené à la publication de nombreux reportages écrits et photographiques dans les grands quotidiens et dans plusieurs magazines.



L'imprimé demeurera toujours un moyen privilégié de communiquer l'information relative à nos produits. À l'instar des années antérieures, plusieurs documents ont été réalisés. Les brochures saisonnières *Activités hivernales et Réseau camping* de même que celle intitulée *Activités et services* des réserves fauniques ont fait l'objet d'une mise à jour et d'un nouveau visuel photographique. Deux bulletins *En bref* ont été réalisés de même que le bulletin périodique interne de la Sépaq. De nombreux dépliants et encarts ont aussi été produits afin de promouvoir les activités dans les centres touristiques de la Société. Soulignons également qu'une nouvelle brochure pour le marché corporatif, en somme un guide de planification pour les réunions d'affaires, événements, activités corporatives et voyages de motivation, a été produite pour permettre de rejoindre et de renseigner ce segment de marché sur toute la panoplie de services que la Société peut offrir à ce chapitre.



Photo: Mathieu Dupuis

Parc national des Monts-Valin



REVUE FINANCIÈRE

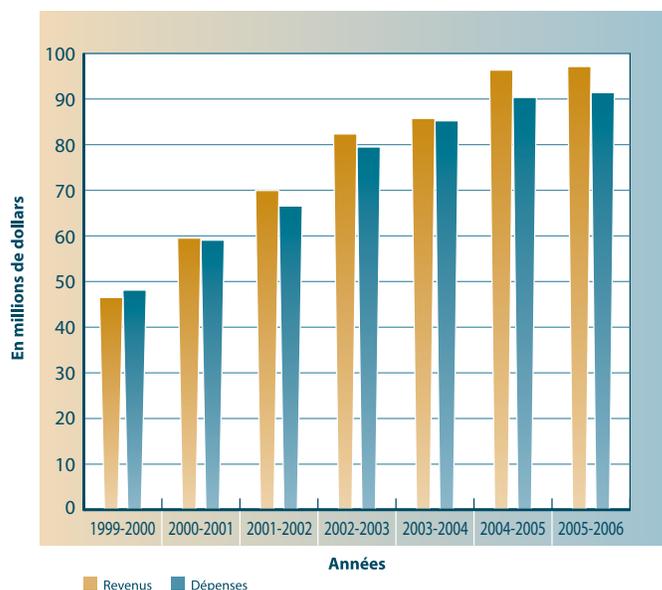
Des conditions climatiques exceptionnelles à l'été 2005 et une gestion rigoureuse des opérations ont permis à la Société de dégager des résultats nets positifs malgré une diminution des honoraires de gestion versés par le gouvernement pour financer les activités liées à la mission des parcs. Au cours de la dernière année, la Société a continué de contribuer à l'assainissement des finances publiques, raison pour laquelle elle a été créée, tout en générant d'importantes retombées économiques dans toutes les régions du Québec.

■ RÉSULTATS

L'exercice 2005-2006 montre un profit de 457 000 \$ en croissance de 23 % sur les résultats obtenus en 2004-2005. Les revenus ont connu une croissance de 0,1 %, passant de 96 324 000 \$ à 97 110 000 \$.

La diminution de 3 184 000 \$ des honoraires de gestion et des subventions gouvernementales, notamment pour le Programme jeunesse, a été compensée par une augmentation de 5,5 % des revenus provenant d'activités commerciales. L'augmentation de l'offre d'activités, que ce soit la mise en opération de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs, du nombre de sites de camping ou autres, et des

Évolution des revenus et dépenses



investissements importants réalisés en matière de vente et de marketing, sont autant de facteurs qui ont contribué à maintenir croissant le volume d'affaires de la Société en 2005-2006.

En ce qui concerne les dépenses, elles sont passées de 90 341 000\$ en 2004-2005 à 91 406 000\$ en 2005-2006, soit une augmentation de 1,2%, ce qui est inférieur à l'inflation.

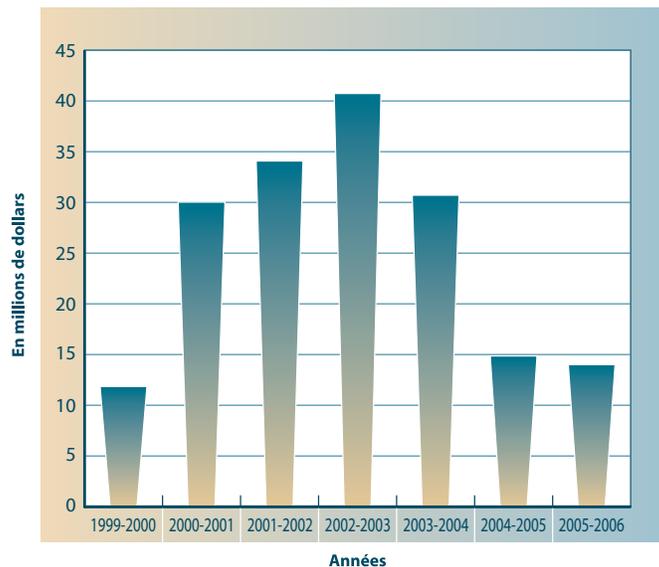
Une gestion rigoureuse ainsi que la mise en place et l'utilisation de systèmes informatiques de plus en plus performants expliquent, en grande partie, l'amélioration de la productivité de la Société en 2005-2006. La masse salariale, les dépenses d'entretien et les frais généraux et administratifs ont été réduits de 1 à 2%.

■ BILAN

La valeur aux livres des actifs de la Société est passée de 193 265 000 \$ à 204 516 000\$, soit une augmentation de 5,8% et leur valeur réelle atteint près de 750 000 000\$. Cette donnée est essentielle à la détermination des montants requis pour assurer un entretien adéquat des actifs et pour compenser le sous-investissement chronique qu'ils ont connu avant leur transfert à la Société. En 2005-2006, plus de 480 projets ont été réalisés pour des acquisitions d'immobilisations totalisant 14 008 000\$ comparativement à 14 865 000\$ en 2004-2005. À cela s'ajoute 14 422 000\$ de frais d'entretien inscrits à l'état des résultats. La construction de l'Auberge de montagne dans les Chic-Chocs, du pavillon du Gîte du Mont-Albert en Gaspésie et la rénovation de la route traversant le parc national du Mont-Tremblant constituent les principaux projets d'investissements réalisés en 2005-2006.

Pour sa part, l'avoir des actionnaires s'est accru du montant des résultats nets, soit 457 000\$. Il est passé de 41 071 000 \$ à 41 528 000\$ entre 2004-2005 et 2005-2006.

Évolution des investissements



■ PERSPECTIVES

La hausse du dollar canadien et l'augmentation des prix du pétrole amèneront une pression additionnelle sur l'achalandage dans le réseau Sépaq. Par contre, les tendances touristiques indiquent clairement que le tourisme de nature demeurera un créneau en forte croissance au cours des prochaines années. En effet, on observe une sensibilisation accrue pour les questions environnementales, un intérêt grandissant pour la qualité de vie et les loisirs et pour les visites en milieu naturel. La clientèle recherche également des produits raffinés et de qualité.

Ces tendances dictent les actions à prendre par la Société pour continuer à bien servir sa clientèle et assurer le développement et la mise en valeur de ses établissements. Elle devra entre autres continuer à améliorer sa performance de gestion et sa productivité de manière à générer le plus de liquidités possible pour les réinvestir dans le réseau. Malgré tous ses efforts, on sait que les liquidités qui peuvent raisonnablement être générées par l'exploitation ne peuvent être suffisantes pour assurer le maintien et le développement de l'ensemble des actifs de la Société compte tenu de l'ampleur des besoins. Il ne fait aucun doute que les retombées économiques générées dans toutes les régions du Québec par les parcs nationaux, les réserves fauniques et les centres touristiques démontrent l'importance de finaliser le plan d'investissements pour moderniser et mettre en valeur les infrastructures.

Par ailleurs, la Société devra continuer à assurer une vigie des tendances et à étudier sa clientèle pour répondre adéquatement aux besoins changeants et de plus en plus pointus. Dans ce contexte, la formation continue de ses ressources humaines constitue un atout inestimable.



RAPPORT DE LA DIRECTION

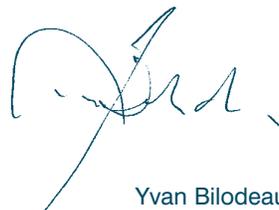
Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôle interne, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

La firme de vérification externe Mallette, société en nom collectif à responsabilité limitée, comptables agréés, a procédé à la vérification des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport de vérification expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Yvan Bilodeau
Président-directeur général



Réal Couture, c.a.
Vice-président à l'administration et aux finances



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre des Finances,

Nous avons vérifié le bilan de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2006 et l'état des résultats, du déficit accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Mallette

Mallette

SENCRL

Comptables agréés

Québec, le 28 avril 2006
(Le 3 mai pour la note 10)



RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars
(En milliers de dollars)

	2006	2005
REVENUS		
Pêche et villégiature	30 459 \$	29 460 \$
Chasse	15 084	13 749
Restauration, boutiques et dépanneurs	14 313	13 264
Autres activités de plein air	11 509	11 118
Concessions et divers	4 759	4 563
Subventions	1 040	2 742
Honoraires de gestion	19 946	21 428
	97 110	96 324
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	47 217	48 074
Entretien	14 422	14 741
Frais généraux et administratifs	13 740	13 828
Produits de revente	10 291	9 004
Frais de vente et marketing	5 736	4 694
	91 406	90 341
RÉSULTATS D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENT	5 704	5 983
Amortissement	(5 312)	(5 397)
RÉSULTATS D'EXPLOITATION	392	586
Frais financiers (note 3)	(1 383)	(1 087)
Subventions pour intérêts	1 431	1 509
Autres éléments (note 4)	17	(636)
RÉSULTATS NETS	457 \$	372 \$



DÉFICIT ACCUMULÉ

Exercice terminé le 31 mars (En milliers de dollars)	2006	2005
Solde au début	(30 516)\$	(30 888)\$
Résultats nets	457	372
Solde à la fin	(30 059)\$	(30 516)\$



FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars
(En milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultats nets	457 \$	372 \$
Amortissement	5 312	5 397
Autres éléments (note 4)	(17)	636
Variation des postes à court terme	1 195	3 123
	6 947	9 528
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(14 008)	(14 865)
Produits de cessions d'actifs	79	1 056
Avance dans la société affiliée	94	14
	(13 835)	(13 795)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions aux immobilisations encaissées	2 301	1 948
Emprunt	5 074	3 372
Remboursement de la dette à long terme	(400)	(400)
	6 975	4 920
VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE	87	653
CHÈQUES EN CIRCULATION NETS DE L'ENCAISSE AU DÉBUT	(351)	(1 004)
CHÈQUES EN CIRCULATION NETS DE L'ENCAISSE À LA FIN	(264) \$	(351) \$



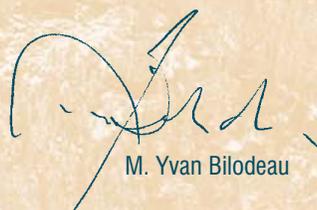
BILAN

Au 31 mars (En milliers de dollars)	2006	2005
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Débiteurs	3 207 \$	3 147 \$
Subventions à recevoir	7 055	2 057
Stocks	2 201	3 198
Frais reportés au prochain exercice	1 774	1 350
	14 237	9 752
SUBVENTIONS À RECEVOIR	22 056	18 876
PARTICIPATION ET AVANCE DANS LA SOCIÉTÉ AFFILIÉE	419	518
IMMOBILISATIONS (note 5)	167 804	164 119
	204 516 \$	193 265 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Chèques en circulation nets de l'encaisse	264 \$	351 \$
Créditeurs	20 350	18 796
Dépôts de clients	10 509	9 669
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 6)	400	400
	31 523	29 216
DETTE À LONG TERME (note 6)	51 831	47 157
SUBVENTIONS REPORTÉES	79 634	75 821
	162 988	152 194
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 7)	71 587	71 587
DÉFICIT ACCUMULÉ	(30 059)	(30 516)
	41 528	41 071
	204 516 \$	193 265 \$

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 8 et 9)
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:



M. Georges Laberge



M. Yvan Bilodeau



NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2006

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJETS

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chapitre S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984. Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

b) Comptabilisation des revenus

Les revenus tirés de la prestation de services reliés à la pêche, à la villégiature, à la chasse et aux autres activités de plein air sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

La Société comptabilise les revenus tirés de la vente de produits lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client.

Les subventions proviennent du gouvernement du Québec et sont comptabilisées à titre de revenus lorsque les dépenses sont constatées.

Les honoraires de gestion proviennent du gouvernement du Québec pour assumer les dépenses reliées à la conservation, à l'éducation et à l'entretien du réseau des parcs nationaux et sont comptabilisés à titre de revenus au cours des exercices concernés.

c) Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût (méthode du coût moyen) et de la valeur de réalisation nette.

d) Participation dans la société affiliée

La Société comptabilise sa participation dans la société affiliée à la valeur de consolidation.



e) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Bâtiments et infrastructures	4%
Téléphérique	5%
Matériel roulant, mobilier, équipements, améliorations locatives	14% et 20%

Les immobilisations sont révisées pour dépréciation lorsqu'il y a des indications que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

f) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

g) Impôts sur le revenu

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances du Québec ; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

h) Régimes de retraite

Les employés de la Société sont couverts par les régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la Société à ces régimes de retraite d'un montant de 1 572 414\$ (2005, 1 230 655\$) a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre le coût des services courants.

3 - FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers de 1 383 000\$ (2005, 1 087 000\$) comprennent des intérêts sur la dette à long terme de 1 368 000\$ (2005, 1 076 000\$) et des intérêts sur l'emprunt bancaire de 15 000\$ (2005, 11 000\$).



4 - AUTRES ÉLÉMENTS

(En milliers de dollars)	2006	2005
Gain sur cession d'actifs	22 \$	997 \$
Quote-part dans les résultats de la société affiliée	(5)	(5)
Réduction de valeur des immobilisations de l'Auberge Fort-Prével	-	(1 628)
	17 \$	(636) \$

5 - IMMOBILISATIONS

(En milliers de dollars)	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	2 458 \$	-\$	2 458 \$	2 467 \$
Territoires à vocation récréative ou touristique	13 892	-	13 892	13 892
Bâtiments et infrastructures	184 570	42 193	142 377	138 631
Téléphérique	1 499	890	609	658
Matériel roulant	11 025	6 730	4 295	4 861
Mobilier, équipements, améliorations locatives	19 308	15 135	4 173	3 610
	232 752 \$	64 948 \$	167 804 \$	164 119 \$

Au cours de l'exercice 2005-2006, des subventions pour un montant de 9 806 000 \$ (2005, 5 970 000 \$) ont été octroyées pour la réalisation de travaux d'immobilisations et ont été comptabilisées en subventions reportées.



6 - DETTE À LONG TERME

(En milliers de dollars)

	2006	2005
Acceptations bancaires, au montant de 49 483 000 \$, échéant d'avril à juillet 2006 et portant intérêt à des taux variant de 3,63 % à 4,01 % et prêt à taux préférentiel au montant de 2 148 000 \$ ⁽¹⁾	51 631 \$	46 557 \$
Emprunt au gouvernement fédéral d'un montant original de 4 000 000 \$ dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique, ne portant pas intérêt, remboursable en versements semestriels de 200 000 \$, échéant en 2008	600	1 000
	52 231	47 557
Moins portion échéant au cours du prochain exercice	400	400
	51 831 \$	47 157 \$

⁽¹⁾ La Société a négocié auprès d'institutions financières des facilités de crédit permettant d'emprunter, à son gré, des sommes sous différentes formes jusqu'à concurrence du montant maximum de 88 000 000 \$ que le gouvernement lui autorise à emprunter, incluant entre autres, une facilité de crédit d'un montant variant de 60 000 000 \$ à 70 000 000 \$ renouvelable en avril 2008 et échéant en avril 2017.

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des prochains exercices, en supposant que les facilités de crédit soient renouvelées aux mêmes conditions, sont les suivants :

(En milliers de dollars)

2007	-	400 \$
2008	-	200 \$



7 - CAPITAL-ACTIONS

(En milliers de dollars)

	2006	2005
Autorisé :		
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 \$		
Émis :		
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862 \$	26 862 \$
447 250 actions payées comptant	44 725	44 725
	71 587 \$	71 587 \$

8 - ENGAGEMENTS

La Société est liée par des engagements dont le solde est de 16 372 450 \$, exclusion faite des clauses escalatoires sur les baux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars)

2007	-	4 405 \$
2008	-	3 377 \$
2009	-	2 568 \$
2010	-	1 282 \$
2011	-	1 279 \$

De plus, au 31 mars 2006, la Société s'était engagée à effectuer des dépenses en immobilisations au cours du prochain exercice pour un montant de 2 055 000 \$.

9 - ÉVENTUALITÉS

La Société peut, à l'occasion, être sujette à des réclamations et des poursuites judiciaires dans le cours de ses affaires. Ces réclamations font souvent l'objet d'incertitudes. La direction est d'avis que des provisions suffisantes ont été comptabilisées en fin d'exercice aux états financiers de la Société et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'effets négatifs sur la situation financière de la Société.



10 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En date du 3 mai 2006, la Société a signé une convention avec la Société des parcs de sciences naturelles du Québec selon laquelle elle s'est vue confier le mandat de gérer et d'administrer le Parc Aquarium du Québec et de coordonner le plan de fermeture du Jardin zoologique du Québec.

11 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

La Société, dans le cours normal de son exploitation, effectue le suivi de ses comptes clients. La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

Juste valeur

En raison de leur échéance très rapprochée ou à court terme, la valeur comptable des débiteurs, des créditeurs, des dépôts de clients et des emprunts à long terme indiqués au bilan se rapproche de leur juste valeur.

La juste valeur de la dette contractée auprès du gouvernement fédéral et les subventions à recevoir n'ont pas été déterminées puisqu'il était pratiquement impossible de trouver sur le marché un instrument qui présente essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

12 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2005 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2006.



CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

CHAPITRE 1
OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent code s'applique aux membres du conseil d'administration de la Société.

CHAPITRE 2
PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET
RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

2. Les administrateurs sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, édicté par le décret numéro 824-98 du 17 juin 1998, et le présent code.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

5. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
6. L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.
7. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit dénoncer par écrit au secrétaire de la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

On entend par situation de conflit d'intérêts, toute situation où un administrateur a un intérêt personnel suffisant pour que celui-ci l'emporte, ou risque de l'emporter, sur l'intérêt de la Société. L'intérêt peut être pécuniaire ou moral. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Société. Le risque que cela se produise est suffisant.

Ces dispositions s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur. L'administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la

réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.

Toute dénonciation ou déclaration faite en vertu du présent article est traitée de façon confidentielle.

8. L'administrateur ne peut, sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

9. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

10. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

11. Le président-directeur général doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si le gouvernement le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

12. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à la Société.

13. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

14. L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

15. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.

16. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs visés au deuxième alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui

sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

17. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

CHAPITRE 3
ACTIVITÉS POLITIQUES

18. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

19. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique électorale doit se démettre de ses fonctions.

20. Le président-directeur général qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

Le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

21. Le président-directeur général qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 20 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.

22. Le président-directeur général dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur.

CHAPITRE 4
RÉMUNÉRATION

23. Le président-directeur général n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération fixée par le gouvernement. Les autres administrateurs ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que pourrait déterminer le gouvernement. Cependant, ils ont droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

24. L'administrateur révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.

25. L'administrateur qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le



secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

26. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

27. Le président-directeur général qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

28. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur n'est pas visé par les articles 25 à 27.

29. Pour l'application des articles 25 à 27, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe du décret numéro 824-98 du 17 juin 1998 concernant le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 25 et 26 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

CHAPITRE 5 PROCESSUS DISCIPLINAIRE

30. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministre du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui est en cause.

Le président du conseil d'administration est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur.

31. L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

32. L'autorité compétente fait part à l'administrateur des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe

qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

33. Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au présent code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 30, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus trente jours.

34. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension, sans rémunération le cas échéant, d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
35. Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.
36. Le présent code entrera en vigueur le 16 novembre 1999.

Rappel Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q. c. 5-13.01)

12. Un membre du conseil d'administration, autre que le président de la Société, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société, doit, sous peine de déchéance de sa charge, le révéler par écrit au président de la Société et s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'entreprise dans laquelle il a un intérêt.

Le président et les employés de la Société ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit leur intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si cet intérêt leur échoit par succession ou par donation pourvu qu'ils renoncent ou en disposent avec diligence.

CODE CIVIL DU QUÉBEC

Art. 321. L'administrateur est considéré comme mandataire de la personne morale. Il doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les obligations que la loi, l'acte constitutif et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

Art. 322. L'administrateur doit agir avec prudence et diligence.

Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la personne morale.

Art. 323. L'administrateur ne peut confondre les biens de la personne morale avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la personne morale ou l'information qu'il obtient en raison de ses fonctions, à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par les membres de la personne morale.

Art. 324. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur.

Il doit dénoncer à la personne morale tout intérêt qu'il a dans une entreprise ou une association susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre elle, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation d'intérêt est consignée au

procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu.

Art. 325. Tout administrateur peut, même dans l'exercice de ses fonctions, acquérir, directement ou indirectement, des droits dans les biens qu'il administre ou contracter avec la personne morale.

Il doit signaler aussitôt le fait à la personne morale, en indiquant la nature et la valeur des droits qu'il acquiert, et demander que le fait soit consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu. Il doit, sauf nécessité, s'abstenir de délibérer et de voter sur la question. La présente règle ne s'applique pas, toutefois aux questions qui concernent la rémunération de l'administrateur ou ses conditions de travail.

Art. 326. Lorsque l'administrateur de la personne morale omet de dénoncer correctement et sans délai une acquisition ou un contrat, le tribunal, à la demande de la personne morale ou d'un membre, peut, entre autres mesures, annuler l'acte ou ordonner à l'administrateur de rendre compte et de remettre à la personne morale le profit réalisé ou l'avantage reçu.

L'action doit être intentée dans l'année qui suit la connaissance de l'acquisition ou du contrat.

TRAITEMENT DU PERSONNEL DE DIRECTION

Conformément à l'article 37 de la Loi sur l'administration publique, la Sépaq rend public l'échelle de traitement de son personnel de direction constituant le premier niveau suivant celui des administrateurs nommés par le gouvernement :

Vice-président opérations – premier niveau
96 326 \$ - 125 155 \$



COORDONNÉES

DES ÉTABLISSEMENTS DE LA SÉPAQ

SECTEUR FAUNIQUE

Auberge de montagne des Chic-Chocs

Directeur: M. Alain Laflamme
10, rue Notre-Dame Est, case postale 120
Cap-Chat (Québec) G0J 1E0
Téléphone: (418) 907-9024
Télécopieur: (418) 786-2515
Courriel : auberge.chicchocs@sepaq.com

Réserve faunique Ashuapmushuan

Directeur: M. Pierre Bédard
Km 33, route 167, case postale 40
La Doré (Québec) G8J 1Y4
Téléphone: (418) 256-3806
Télécopieur: (418) 256-3808
Courriel : ashuapmushuan@sepaq.com

Réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi

Directeur: M. Robert Proulx
1584, route 167, case postale 38
Chibougamau (Québec) G8P 2K5
Téléphone: (418) 748-7748
Télécopieur: (418) 748-7749
Courriel: assinica@sepaq.com

Réserve faunique des Chic-Chocs

Directeur: M. Bermans Drouin
116, Prudent-Cloutier, case postale 102
Mont-Saint-Pierre (Québec) G0E 1V0
Téléphone: (418) 797-5214
Télécopieur: (418) 797-5216
Courriel: chicchocs@sepaq.com

Réserve faunique de Dunière

Directeur: M. Sylvain Couturier
165, Saint-Luc, case postale 640
Causapsca (Québec) G0J 1J0
Téléphone: (418) 756-3138
Télécopieur: (418) 756-3113
Courriel: duniere@sepaq.com

Réserve faunique des Laurentides

Directeur: M. Sylvain Boucher
700, boul. Lebourgneuf, bureau 11
Québec (Québec) G2J 1E2
Téléphone: (418) 528-6868
Télécopieur: (418) 528-8833
Courriel: laurentides@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye, secteur Abitibi-Témiscamingue

Directeur: M. Serge Martel
50, boul. Lamaque, case postale 1330
Val-d'Or (Québec) J9P 4P8
Téléphone: (819) 736-7431
Télécopieur: (819) 736-2106
Courriel: laverendryeabitibi@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye, secteur Outaouais

Directeur: M. Frédéric Lussier
Montcerf-Lytton (Québec) J0W 1N0
Téléphone (819) 438-2017
Télécopieur: (819) 438-2432
Courriel: laverendryeoutaouais@sepaq.com

Réserve faunique Mastigouche

Directrice: M^{me} Violette Lemay, p. i.
830, des Pins Rouges, case postale 1760
Saint-Alexis-des-Monts (Québec) J0K 1V0
Téléphone: (819) 265-2098
Télécopieur: (819) 265-3415
Courriel: mastigouche@sepaq.com

Réserve faunique de Matane

Directeur: M. Mario Morais
257, rue Saint-Jérôme
Matane (Québec) G4W 3A7
Téléphone: (418) 562-3700
Télécopieur: (418) 562-4832
Courriel: matane@sepaq.com

Réserve faunique de Papineau-Labelle

Directrice: M^{me} Christine Lefebvre
443, route 309, case postale 100
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0
Téléphone: (819) 454-2011
Télécopieur: (819) 454-2353
Courriel: papineau@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles

Directeur: M. Dany Bacon
24, boul. des Îles, bureau 109
Port-Cartier (Québec) G5B 2M9
Téléphone: (418) 766-2524
Télécopieur: (418) 766-2921
Courriel: portcartier@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Daniel

Directrice: M^{me} Thérèse Horth
8, route 132, case postale 38
Port-Daniel (Québec) G0C 2N0
Téléphone: (418) 396-2232
Télécopieur: (418) 396-3325
Courriel: portdaniel@sepaq.com

Réserve faunique de Portneuf

Directeur: M. Michel Coulombe
229, rue du Lac Vert, case postale 10
Rivière-à-Pierre (Québec) G0A 3A0
Téléphone: (418) 323-2021
Télécopieur: (418) 323-2159
Courriel: portneuf@sepaq.com

Réserve faunique de Rimouski

Directeur: M. Michel Fournier
112, route de la réserve Rimouski
Saint-Narcisse (Québec) G0K 1S0
Téléphone: (418) 735-2226
Télécopieur: (418) 735-2250
Courriel: rimouski@sepaq.com

Réserve faunique Rouge-Matawin

Directeur: M. Martin Soucy
Chemin du Lac Supérieur
Lac Supérieur (Québec) J0T 1P0
Téléphone: (819) 688-2325
Télécopieur: (819) 688-6369
Courriel: rougematawin@sepaq.com



Réserve faunique du Saint-Maurice

Directeur : M. Charles Côté
3773, route 155
Matawin (Québec) G0X 2C0
Téléphone : (819) 646-5680
Télocopieur : (819) 646-5693
Courriel : stmaurice@sepaq.com

Sépaq Anticosti

Directeur : M. Dave Boulet
25, chemin des Forestiers, case postale 179
Port-Menier
Île d'Anticosti (Québec) G0G 2Y0
Téléphone : (418) 535-0231
Télocopieur : (418) 535-0289
Courriel : anticosti@sepaq.com

Société affiliée

Sépaq-Val-Jalbert, s.e.n.c.

Directeur : M. André Turgeon
95, rue Saint-Georges
Chambord (Québec) G0W 1G0
Téléphone : (418) 275-3132
Télocopieur : (418) 275-5875
Courriel : valjalbert@sepaq.com

Station touristique Duchesnay

Directeur : M. Réjean Beaulieu
143, route Duchesnay
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
(Québec) G0A 3M0
Téléphone : (418) 875-2122
Télocopieur : (418) 875-2868
Courriel : duchesnay@sepaq.com

SECTEUR TOURISTIQUE

Auberge Fort-Prével

Directeur : M. Robert Béland
2053, boul. Douglas, case postale 58
Saint-Georges-de-Malbaie (Québec) G0C 2X0
Téléphone : (418) 368-2281
Télocopieur : (418) 368-1364
Courriel : fortprevel@sepaq.com

Camping de la Baie-de-Percé

Directeur : M. Rémi Plourde
180, route 132, case postale 86
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone : (418) 782-2240
Télocopieur : (418) 782-2241
Courriel : perce@sepaq.com

Camping des Voltigeurs

Directrice : M^{me} Chantal Paré
575, rue Montplaisir
Saint-Charles-de-Drummond (Québec) J2B 7T5
Téléphone (819) 477-1360
Télocopieur (819) 477-6936
Courriel : voltigeurs@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Kénogami

Responsable : M^{me} Anne-Marie Vin
9000, route de Kénogami, case postale 15
Lac-Kénogami (Québec) G7X 0H9
Téléphone : (418) 344-1142
Télocopieur : (418) 344-1156
Courriel : kenogami@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Simon

Directeur : M. Maurice Riopel
1216, rue Principale, case postale 61
Duhamel (Québec) J0V 1G0
Téléphone : (819) 428-5015
Télocopieur : (819) 428-3512
Courriel : lacsimon@sepaq.com

Parc de la Chute-Montmorency

Directeur : M. Jean Laurin
2490, avenue Royale
Québec (Québec) G1C 1S1
Téléphone : (418) 663-3330
Télocopieur : (418) 663-1666
Courriel : montmorency@sepaq.com

SECTEUR DES PARCS

Parc Aquarium du Québec

Directeur : M. André Roy
1675, avenue des Hôtels
Québec (Québec) G1W 4S3
Téléphone : (418) 659-5266
Télocopieur : (418) 646-9238
Courriel : aquarium@sepaq.com

Parc national d'Aigüebelle

Directrice : M^{me} France Simard
1702, rang Hudon
Mont-Brun (Québec) J0Z 2Y0
Téléphone : (819) 637-2480
Télocopieur : (819) 637-7106
Courriel : parc.aigüebelle@sepaq.com

Parc national d'Anticosti

Directeur : M. Dave Boulet
25, chemin des Forestiers, case postale 179
Port-Menier
Île d'Anticosti (Québec) G0G 2Y0
Téléphone : (418) 535-0231
Télocopieur : (418) 535-0289
Courriel : parc.anticosti@sepaq.com

Parc national du Bic

Directeur : M. Herven Holmes
3382, route 132 Ouest, case postale 2066
Le Bic (Québec) G0L 1B0
Téléphone : (418) 736-5035
Télocopieur : (418) 736-5039
Courriel : parc.bic@sepaq.com

Parc national de Frontenac

Directeur : M. Éric Lessard
599, chemin des Roy
Lambton (Québec) G0M 1H0
Téléphone : (418) 486-2300
Télocopieur : (418) 486-2226
Courriel : parc.frontenac@sepaq.com

Parc national de la Gaspésie

Directeur : M. François Boulanger
1981, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4
Téléphone : (418) 763-7494
Télocopieur : (418) 763-9492
Courriel : parc.gaspésie@sepaq.com



Gîte du Mont-Albert

Directeur services hôteliers : M. David Dubreuil
2001, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4
Téléphone : (418) 763-2288
Télécopieur : (418) 763-7803
Courriel : montalbert@sepaq.com

Parc national des Grands-Jardins

Directrice : M^{me} Claire Ducharme
4, rue Maisonneuve
Clermont (Québec) G4A 1L1
Téléphone : (418) 439-1227
Télécopieur : (418) 439-1228
Courriel : parc.grands-jardins@sepaq.com

Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

Directrice : M^{me} Claire Ducharme
4, rue Maisonneuve
Clermont (Québec) G4A 1L1
Téléphone : (418) 439-1227
Télécopieur : (418) 439-1228
Courriel : parc.hautes-gorges@sepaq.com

Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé

Directeur : M. Rémi Plourde
4, rue du Quai, case postale 310
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone : (418) 782-2240
Télécopieur : (418) 782-2241
Courriel : parc.bonaventure@sepaq.com

Parc national des Îles-de-Boucherville

Directeur : M. Serge Perreault
55, Île Sainte-Marguerite, case postale 410
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : (450) 928-5089
Télécopieur : (450) 670-2747
Courriel : parc.boucherville@sepaq.com

Parc national de la Jacques-Cartier

Directrice : M^{me} Nancy Bolduc
700, boul. Lebourgneuf, bureau 12
Québec (Québec) G2J 1E2
Téléphone (418) 528-8787
Télécopieur : (418) 528-8781
Courriel : parc.jacques-cartier@sepaq.com

Parc national de Miguasha

Directeur : M. Rémi Plourde
231, Miguasha Ouest, case postale 183
Nouvelle (Québec) G0C 2E0
Téléphone : (418) 794-2475
Télécopieur : (418) 794-2033
Courriel : parc.miguasha@sepaq.com

Parc national du Mont-Mégantic

Directeur : M. Pierre Goulet
189, route du Parc
Notre-Dame-des-Bois (Québec) J0B 2E0
Téléphone : (819) 888-2941
Télécopieur : (819) 888-2943
Courriel : parc.mont-megantic@sepaq.com

Parc national du Mont-Orford

Directeur : M. Pierre Dépelteau
3321, chemin du Parc
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2
Téléphone : (819) 843-4545
Télécopieur : (819) 868-1259
Courriel : parc.mont-orford@sepaq.com

Parc national du Mont-Saint-Bruno

Directeur : M. Serge Perreault
55, Île Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : (450) 653-7544
Télécopieur : (450) 653-0509
Courriel : parc.st-bruno@sepaq.com

Parc national du Mont-Tremblant

Directeur : M. Martin Soucy
Chemin du Lac-Supérieur
Lac-Supérieur (Québec) J0T 1P0
Téléphone : (819) 688-2336
Télécopieur : (819) 688-6369
Courriel : parc.mont-tremblant@sepaq.com

Parc national des Monts-Valin

Directeur : M. François Guillot
360, rang Saint-Louis
Saint-Fulgence (Québec) G0V 1S0
Téléphone : (418) 674-1200
Télécopieur : (418) 674-1246
Courriel : parc.monts-valin@sepaq.com

Parc national d'Oka

Directeur : M. Richard Rozon
2020, chemin Oka, case postale 447
Oka (Québec) J0N 1E0
Téléphone : (450) 479-1338
Télécopieur : (450) 479-6250
Courriel : parc.oka@sepaq.com

Parc national de Plaisance

Directeur : M. Jean-Luc Lussier
1001, chemin des Presqu'îles, case postale 40
Plaisance (Québec) J0V 1S0
Téléphone : (819) 427-5350
Télécopieur : (819) 427-5905
Courriel : parc.plaisance@sepaq.com

Parc national de la Pointe-Taillon

Directeur : M. François Guillot
835, rang 3 Ouest
Saint-Henri-de-Taillon (Québec) G0W 2X0
Téléphone : (418) 347-5371
Télécopieur : (418) 347-2134
Courriel : parc.pointe-taillon@sepaq.com

Parc national du Saguenay

Directeur : M. Luc Bouchard
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone : (418) 272-1509
Télécopieur : (418) 272-1516
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

Directeur : M. Luc Bouchard
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone : (418) 272-1509
Télécopieur : (418) 272-1516
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Parc national de la Yamaska

Directeur : M. Pierre Dépelteau
3321, chemin du Parc
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2
Téléphone : (450) 776-7182
Télécopieur : (450) 776-7266
Courriel : parc.yamaska@sepaq.com



**Société des établissements
de plein air du Québec (Sépaq)
Siège social**

Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 1300
Québec (Québec) G1V 5C2
Téléphone: (418) 686-4875
Télécopieur: (418) 686-6160

Service des ventes et réservations

Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier
Bureau 250, 2^e étage
Québec (Québec) G1V 5C2
Renseignements: 1 800 665-6527 (Canada et États-Unis)
Autres pays: (418) 890-6527
Télécopieur: (418) 528-6025
Site Internet: <http://www.sepaq.com>
Courrier: inforeservation@sepaq.com

Bureau des ventes de Montréal

Centre Infotouriste de Montréal
1255, rue Peel, bureau 100 (coin Sainte-Catherine)
Montréal (Québec) H3B 4V4
Téléphone: (514) 873-9899
Télécopieur: (514) 873-9907

1 800 665 - 6527
w w w . s e p a q . c o m



Photo : Maurice Pitre

Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé

Politique concernant l'octroi de contrats de la Société des établissements de plein air du Québec

Conformément à l'article 7.5 de la Loi sur l'administration financière, la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services et d'autres dispositions législatives, la Société des établissements de plein air du Québec a adopté une politique concernant l'octroi des contrats. Cette politique est publique et peut être obtenue en en faisant la demande à la secrétaire et directrice des services juridiques.

Enregistrement des mesures volontaires sur les changements climatiques

La Sépaq adhère au programme ÉcoGeste d'enregistrement des mesures volontaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.



Ce document est imprimé avec des encres dites *organiques* sur du papier accrédité *Choix environnemental*, fabriqué au Québec uniquement à partir de fibres secondaires provenant des bacs de recyclage et produit sans l'utilisation de chlore.



Photo : Maurice Pitre

Parc national des Grands-Jardins

www.sepaq.com